



Ville de Cerny

Essonne

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-sept mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 21 mars 2025.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, MM. MIKOLAJCZAK, CARNOT, Mmes FILLATRE, EYERABIDE, TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, M. JACQUET

Mme MITTELETTE-ROUISSI est arrivée à 19h09 durant la lecture de la décision n° 03-2025-9.1
Mme Alexandra EYERABIDE est arrivée à 19h14 durant la lecture de la décision n° 04-2025-9.1

Ont donné pouvoir : Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Marie-Claire CHAMBARET
M. Alain PIERROT à Mme Joëlle VUITRY

Absents excusés : Mme Laetitia LAUTRU, MM. Thomas FILLATRE, Erwan MERLET, Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

Décisions du Conseil municipal

N°	Décisions
1	Décision n°02-2025-1.1 Travaux d'enfouissement de réseaux et requalification de voiries : Affermissement des tranches optionnelles du MAPA 22-01
2	Décision n°03-2025-9.1 Contrat de location d'un véhicule longue durée
3	Décision n°04-2025-9.1 Signature du contrat SAAS BL n° NCL024615 avec la Société Berger-Levrault
4	Décision n°05-2025-9.1 Contrat de régie publicitaire

Délibérations du Conseil municipal

N°	Délibérations	Votes
1	Délib. n° 2025 / III / 1 - 7.1 Engagement d'une dépense préalablement au vote du BP 2025	À L'UNANIMITÉ
2	Délib. n° 2025 / III / 2 – 5.3 Election des délégués du Conseil municipal au PNR	À L'UNANIMITÉ
3	Délib. n° 2025 / III / 3 - 9.1 Mise en place d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) sur les parcelles cadastrées AH n° 308, AH n° 310 (issues des parcelles AH 240 et 242) et AH n°245	Par 15 voix POUR (A.VUITRY et J. VUITRY ne prenant pas part au vote)
4	Délib. n° 2025 / III / 4 – 7.1 Débat d'orientations budgétaires 2025	Par 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (A.VUITRY ET J. VUITRY)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h06.

Publié le 01/04/2025